

Réunion de Conseil Municipal

Mardi 29 mai 2018

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Arnaud FORTIN, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER et Franck VILLEMAIN

Excusés : Didier DONEY donne procuration à Jérôme CHEVALIER

Secrétaire de séance : Bernard BROGNARD

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 avril 2018 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 avril 2018 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Diagnostic sur l'éclairage public - Rapport du SYDED :

Monsieur le Maire informe que le SYDED, avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a réalisé un bilan énergétique sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune qui fait un état des lieux des consommations d'énergie et révèle les potentiels d'économie. Monsieur le 1er adjoint donne une synthèse de ce rapport avec l'ensemble des points à améliorer avec des actions prioritaires. Le montant global de ces travaux s'élève entre 36 300.00 € et 58 000.00 € hors subvention, sachant que l'aide apportée par le SYDED est de 46 % pour 2018.

Sachant que la commune souhaite uniformiser l'éclairage public entre les 2 tranches Rue du Capitaine Treilhes et la Grande Rue, supprimer les candélabres avec les ampoules à vapeur de sodium, supprimer les candélabres « Type Boules », et qu'une somme de 30 000.00 € a été inscrite au budget pour cette opération, Monsieur le Maire propose de contacter le SYDED afin d'avoir un montant précis de travaux et de le valider lors d'un prochain conseil municipal.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à poursuivre.

3. Validation du choix de l'entreprise pour les travaux de finition du « Lotissement du Tacot » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la consultation des entreprises par marché à procédure adaptée, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 23 mai 2018 à 18h30 pour l'ouverture des plis des travaux de finition du lotissement du Tacot et de la Zone Artisanale des Louvières. Après analyse des différentes offres, le marché est attribué à la société VERMOT de Gilley (25650), entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 237 522.30 € HT, soit 174 488.80 € HT à la charge de la commune concernant les travaux sur le lotissement « Le Tacot » et 63 033.50 € HT à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Maiche concernant les travaux sur la Zone Artisanale.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le choix de la commission, et autorise le Maire à signer le marché avec la société VERMOT de Gilley (25650), ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant, y compris les avenants nécessaires au bon déroulement des travaux.

4. Validation du choix de l'entreprise pour l'étude du Carrefour « Les Bataillots » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la consultation des entreprises concernant l'étude du Carrefour « Les Bataillots » décidée lors de la réunion de Conseil du 05 février 2018, après ouverture des plis par la Commission d'appel d'offres lors de sa séance du mercredi 23 mai 2018 à 18h30, et après analyse de la commission « voirie », la société JDBE de Besançon (25000) présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 4 560.00 € HT, soit 5 472.00 € TTC.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le choix de la commission, et autorise le Maire à signer le marché avec la société JDBE de Besançon (25000), ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.

5. Vente de terrain d'aisance « Lotissement du Tacot »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande d'une habitante du Lotissement « Le Tacot » pour l'acquisition d'une bande de terrain d'aisance jouxtant sa parcelle, une enquête a été menée pour savoir si d'autres propriétaires étaient intéressés. Sur 10 personnes consultées, 6 sont intéressées, 2 ne sont pas intéressées et 2 n'ont pas encore répondu.

Après s'être rendus sur place, les membres de la commission proposent de vendre une partie de terrain d'aisance sur 10 mètres de profondeur pour chaque parcelle, au tarif en vigueur pour les terrains d'aisance, à savoir 15 % du dernier prix de terrain viabilisé, soit 7.71 € HT le m², frais de notaire et géomètre à la charge de l'acquéreur.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le choix de la commission. Un courrier sera envoyé à l'ensemble des propriétaires en donnant ces différentes informations. En fonction des réponses, un géomètre sera mandaté pour réaliser les bornages en conséquence.

6. Etude de faisabilité pour la mise aux normes avec extension de la salle des « Marronniers » :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la réunion de conseil du 05 février 2018, il a été décidé de demander un devis à SOLIHA de BESANCON (25000) dans le but de réaliser une étude de faisabilité pour la mise aux normes avec extension de la salle des Marronniers.

Cette étude est chiffrée à 2 178.00 € HT et comprend un relevé sommaire, une esquisse de l'extension et du nouvel aménagement, un descriptif sommaire des travaux à réaliser, une estimation des travaux, une estimation des subventions mobilisables ainsi qu'une présentation de l'étude.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires pour l'établissement de cette étude de faisabilité avec SOLIHA de Besançon (25000).

7. Projet d'achat d'un orgue de chœur pour l'église de Frambouhans :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, comme décidé lors de la réunion de conseil du 12 mars 2018, une réunion a été organisée le 9 avril 2018 avec l'équipe de Coordination Pastorale de Frambouhans afin de connaître leurs

avis. Puis une seconde réunion, avec l'association des Amis des Orgues du Plateau de Maiche, le facteur d'orgue Monsieur CATTIN de Bonnetage, Monsieur MAURAND représentant la Commission Diocésaine d'Arts Sacré et l'équipe de Coordination Pastorale de Frambouhans, a eu lieu le 23 avril afin d'échanger sur le projet d'une telle acquisition.

Au dire de l'ensemble des participants, il s'avère que cet orgue aurait toute sa place dans l'église pour plusieurs raisons qui sont :

- pour les édifices culturels, même s'ils sont peu nombreux à ce jour à Frambouhans,
- pour le côté culturel (l'association des amis des orgues est très intéressée et souhaiterait y donner des concerts)
- pour le côté éducatif avec la perspective de créer une classe d'orgue animée par l'association des Amis des Orgues
- Il est rapporté que l'église de Frambouhans est et restera un grand édifice, bien placé sur notre territoire. Se saisir de cette opportunité est un message d'avenir.

Toutefois, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à une étude financière, il serait possible de mobiliser des subventions dans différents cadres qui sont :

- une participation de la Paroisse du Plateau de Maiche
- une subvention du Département et de la Région
- une souscription qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité avec l'aide de la fondation du patrimoine.

Après échanges, Monsieur le Maire propose de poursuivre l'étude pour l'acquisition de cet orgue, mais à condition :

- d'obtenir une étude technique sur le bâtiment, réalisée et expliquée par un professionnel,
- d'obtenir 50 % du financement par les divers organismes.

Après délibération (9 pour, 2 contre), le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire. Une réunion sera programmée très prochainement avec un technicien dans le but d'obtenir une étude et une rencontre aura lieu avec les différents organismes financeurs dans le but de réunir les fonds nécessaires.

8. Subventions 2018 aux associations

Associations de Frambouhans

Après l'étude de la commission « Vie associative » et l'analyse des différents questionnaires retournés par les associations, il est proposé d'octroyer les subventions de fonctionnement suivantes :

- ◇ A.C.C.A. (Chasse) 160.00 €
- ◇ Club de l'amitié 160.00 €
- ◇ Le Muppet's Band 160.00 €
- ◇ Les ailes de la Cendrée 160.00 €
- ◇ A.S.F. (Foot) 15 € par licencié de - de 18 ans, soit 46 licenciés x 15 = 690.00 €
- ◇ GAF 610.00 € sachant que l'intégralité de cette somme est retenue suite à l'achat d'un chapiteau.
- ◇ LES PETITS ECOLIERS 5.00 € par enfant scolarisés à FRAMBOUHANS soit 117 élèves x 5 = 585.00 €.

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

Associations extérieures à Frambouhans

Suite à la demande de subvention de la JEANNE D'ARC de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 14 enfants de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 210.00 €.

Suite à la demande de subvention du Tennis Club de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 3 enfants de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 45.00 €.

Suite à la demande de l'ADMR, le responsable de la Commission « Vie associative » informe le Conseil Municipal que les quatre communes (Frambouhans, Les Ecorces, Fournet-Blancheroche et Charquemont) versent la même quote-part à savoir 0.90 € par habitant soit 787.60 € équivalent à l'avis population INSEE du 1^{er} janvier 2018 qui est de 875 habitants.

En contrepartie de la disponibilité de l'Harmonie de Maîche au cours de la Cérémonie du 11 novembre, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 160.00 € à cette association.

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

Associations à but caritatif ou humanitaire extérieures à Frambouhans

Afin de poursuivre la politique adoptée depuis plusieurs années concernant les associations à but caritatif ou humanitaire extérieures à FRAMBOUHANS, à savoir allouer un montant de 100.00 € à une association différente chaque année, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 100.00 € à l'Association Française des Sclérosés en Plaques

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité, un courrier sera envoyé à l'association.

9. Emploi des saisonniers :

Suite à l'appel à candidature envoyé dernièrement à la population du village dans le but de recruter 2 étudiants pour la période estivale, Monsieur Lucas BRIQUEZ sera recruté pour le mois de juillet, ainsi que Monsieur GUILLAUME GLANGINE pour le mois d'août.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition.

10. Embauche d'une adjointe d'animation pour le service périscolaire :

Suite au départ de l'adjointe d'animation pour le service périscolaire, le recrutement d'une nouvelle animatrice a été réalisé. Monsieur le Maire propose de faire un contrat de travail pour un temps partiel de droit à hauteur de 28 heures par semaine soit 21.65 heures annualisées, correspondant au grade d'adjoint territorial d'animation échelon 1 soit IB 347 dans la proportion de 21.65/35ième à Mme BOBILLIER Sabrina pour la période du 03/09/2018 au 02/09/2019.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition.

11. Prestation de Délégué à la Protection des Données :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'ADAT de fournir une prestation de délégué à la Protection des Données, destinées à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles.

Cette prestation permettra à la collectivité de nommer l'ADAT en tant que personne morale pour être délégué à la Protection des Données et de se mettre en conformité avec le règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les missions du Délégué à la Protection des Données consistent à :

- Accompagner la collectivité dans l'inventaire des traitements de données à caractère personnel
- Auditer la sécurité de la collectivité
- Sensibiliser les élus et les agents sur les multiples principes du RGPD et ses obligations
- Etre le référent dans la collectivité pour toutes les questions de l'élu et des agents relatives à la gestion des données à caractère personnel
- Contrôler régulièrement le respect au RGPD et au droit national en matière de protection des données
- Documenter
- Etre le référent de la collectivité devant la CNIL en cas de questionnement ou de contrôle.

Cette prestation est de nature intellectuelle et n'a pas pour but la préconisation de produits logiciels ou matériels.

Elle se décomposera en 2 phases :

- la phase de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données, avec toutes les missions énumérées plus haut,
- la phase de suivi qui permettra de maintenir cette conformité en réalisant des audits et des nouvelles actions de sensibilisation.

Le montant pour la première phase s'élève à 500.00 € HT, et le montant pour la seconde phase est de 250.00 € HT par année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la prestation de l'ADAT de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé avec la CCPM.

12. Validation de devis :

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments expose au Conseil Municipal le besoin de changer les sèche-mains ainsi que les distributeurs à savon dans la salle des Tilleuls. Il propose de retenir l'entreprise C2

M de Loray (25390) pour un montant de 613.46 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

13. Modification du temps de travail de l'adjoint administratif :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération prise en date du 11 avril 2018 concernant l'augmentation du temps de travail de la secrétaire passant de 22.75 heures par semaine à 25.25 heures par semaine à compter de la dissolution du syndicat Frambouhans - Les Fontenelles. Or, suite à la demande de Monsieur le Maire des Fontenelles, le budget du syndicat sera clôturé au 31 mai 2018. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose que la modification de la durée du temps de travail de la secrétaire à 25.25 heures par semaine soit effective à compter du 01 juin 2018.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La séance est levée à 22h15

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 29 mai 2018

Questions diverses

Information n° 1 :

Prochaine réunion de conseil : Lundi 09 juillet 2018 à 20h15

Information n° 2 :

Monsieur le Maire dresse un bilan de l'activité du P'tit Mag

Prochaine réunion de commission : Jeudi 14 juin 2018 à 20h15

Information n° 3 :

Prochaine réunion commission RH : MISE EN PLACE RIFSEEP : jeudi 21 juin 2018 à 18h00

Information n° 4 :

Information n° 5 :

Information n° 6 :